

Communiqué de presse

Saint-Nazaire, le 18 Juillet 2014

Dragage des ports de Pornichet 1^{ère} réunion du comité d'information et de suivi

Les ports de Pornichet (port d'échouage et port à flot) vont faire l'objet d'un dragage afin de permettre une augmentation de la hauteur d'eau, et donc un temps d'accès allongé aux bateaux, mais également afin d'améliorer les conditions de sécurité pour les bateaux et le personnel travaillant sur ces sites. Les travaux vont démarrer à partir du mois de septembre.

Avec l'appui de la ville de Pornichet, la CCI Nantes St-Nazaire et la SA du Port de Pornichet, gestionnaires de ces infrastructures, ont mis en place un comité d'information et de suivi de ces travaux. Ce comité est composé des services de l'Etat, des usagers des ports, des professionnels de la mer, des associations pornichétines et des riverains résidants à proximité des ports.

La première réunion s'est tenue le 11 juillet 2014. Elle avait pour objectifs de rappeler les enjeux du dragage, le contexte réglementaire, le mode opératoire retenu et le planning des travaux. Ce comité se rencontrera chaque mois pour faire le point sur l'avancée du projet.

De nombreuses études préliminaires ont été réalisées afin de déterminer quelle était la nature et la qualité physico-chimique des sédiments à extraire. A l'issue d'une étude approfondie des différents scénarios de gestion possibles, la solution retenue consiste à :

- Rejeter en mer environ 150 000 m³ de sédiments propres (34 000 m³ pour le port d'échouage et 121 000 m³ pour le port à flot). Ces sédiments seront transférés via une conduite de rejet sur la zone dite des Fromentières à 1,7 km des ports. Cette zone a été utilisée il y a 10 ans pour le dragage du port à flot, aucun impact négatif n'avait été constaté. Elle présente notamment des caractéristiques courantologiques qui permettent une dispersion rapide des sédiments dans la masse d'eau.
- Valoriser à terre 1 250 m³ de sédiments présentant des traces de contamination (750 m³ pour le port d'échouage et 500 m³ pour le port à flot). Les seuils observés restent pour autant inférieurs aux seuils réglementant l'immersion en mer des sédiments. Ces sédiments seront déshydratés et valorisés en remblai pour la création d'un terre-plein sur le port de plaisance,

L'ensemble de ces travaux feront l'objet de mesures de contrôle et de suivi des impacts environnementaux (analyses biologiques, turbidité et qualité des eaux, etc.) qui seront régulièrement communiqués aux membres du Comité d'information et de suivi.

Les travaux du port d'échouage :

- **La 1^{ère} partie de l'opération se déroulera du 8 septembre au 15 octobre 2014 avec :**
 - Le démontage de l'ensemble du plan de mouillage (corps-morts et chaînes) : il se déroulera sur 3 périodes de 4 jours lors de coefficients de marée supérieurs à 80. Cette opération va nécessiter l'enlèvement d'une grande partie des bateaux du port. Des solutions de stockage seront proposées aux plaisanciers qui ne peuvent pas évacuer leur bateau par leurs propres moyens.
 - La pose de la conduite de rejet en mer.
- **La 2^{ème} partie aura lieu du 20 octobre au 20 décembre 2014** avec le dragage du port. Ces travaux se dérouleront uniquement en semaine, 3h avant et 3h après la marée haute, pendant les périodes de coefficient supérieur à 50.

Les travaux du port à flot se dérouleront en 2 phases de dragage du 15 janvier au 15 avril 2015 et du 15 octobre 2015 au 15 avril 2016, selon les mêmes modalités que le port d'échouage.